



## *L'herbe du cimetière aux enchères*

Au XIX<sup>e</sup> siècle, le plateau de Génat est entièrement cultivé. La présence des terrasses encore apparentes en est la preuve. En témoignent les lieux-dits, Saint-Martin, Toupines, Courounes,... A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, environ 300 hectares sont réservés à l'agriculture. Génat pratique encore la jachère ce qui donne environ 150 hectares cultivés par an. Les troupeaux trouvent leur nourriture dans les bois et forêts, les fossés, les chemins, les zones escarpées, les zones en jachère, les communaux...Ils ont le droit d'accéder après la récolte aux champs cultivés pour brouter le ratouble (chaume restant après la récolte).

L'herbe est rare. Son moindre brin est recherché. Chaque année la Fabrique<sup>1</sup>, en charge de la gestion des fonds du bureau de bienfaisance, met en vente aux enchères l'herbe du cimetière. En 1860, Jean-Michel Ségui emporte le marché pour la somme de 10 F.



*Vosautres los génatois sètz vertadièrament fòls !  
Pagar per dalhar dins un cementèri, o fau gratuitement !*

*Croquis Gérard Valette*

---

<sup>1</sup> La fabrique est gérée par des administrateurs appelés marguilliers. Le maire et le prêtre de la paroisse en sont membres de droit. Les autres membres sont élus.

Bail à Entre nous membres du Bureau des Marguilliers de la fabrique de Génat soussignés, et Jean-Michel Ségui habitant de cette paroisse aussi soussigné a été convenu ce qui suit:

Les membres du susdit Bureau cèdent au sieur Jean-Michel Ségui l'exploitation du fourrage du cimetière durant l'année mil huit cent soixante pour la somme de dix francs, soixante quinze centimes, résultat de la mise à prix et des enchères préalables dites publiquement au plus offrant. De son côté ce dernier s'engage à payer au trésorier la susdite somme au premier janvier mil huit cent soixante et un.

Génat le 15 Avril 1860.

Les membres du bureau = Viguerie maire Conte Pierre  
 Approuvant le contenu ci-dessus = Ségui

18 Janvier 1861 -- pour acquit de 1860  
 Eychenié curé Eychenié prêtre

**Retranscription**

Entre nous membres du bureau des marguilliers de la fabrique de Génat, soussignés et Jean-Michel Ségui habitant de cette paroisse aussi soussigné a été convenu ce qui suit. Les membres du sus-dit bureau cèdent au sieur Jean-Michel Ségui, l'exploitation du fourrage du cimetière durant l'année mil huit cent soixante pour la somme de dix francs, résultat de la mise à prix à des enchères préalables dites publiquement au plus offrant. De son côté, ce dernier s'engage à payer au trésorier la sus-dite somme au premier janvier mil huit cent soixante et un

Les membres du bureau Viguerie maire Conte Pierre

Approuvant le contenu ci-dessus Ségui

18 janvier 1861

Pour acquit de 1860

Eychenié curé

Eychenié prêtre

En 100 ans, los temps qu'an cambiat. Uei la municipalitat qu'ei obligada de pagar entà har netejar lo cementèri, los camins, lo Pech.... !

(En 100 ans, les temps ont changé. Aujourd'hui la municipalité est obligée de payer pour faire nettoyer le cimetière, les chemins, le Pech.... !)